

per les doutes à l'égard des poursuites et de tentatives in forma pauperis dans les cours de loi du Bas-Canada. 2e lecture lundi 26.

Sur motion de M. Christie, un comité spécial est nommé pour s'enquérir et faire rapport à cette chambre des actes passés depuis l'union des Canadas, par le parlement provincial, pour incorporer des Institutions Religieuses, d'éducation ou de charité, leurs titres, noms et dénominations, le montant des revenus annuels des immeubles qu'ils ont droit de posséder d'après leurs actes d'incorporation respectifs, le montant total ou collectif d'iceux; et aussi si aucune, et quelle des Institutions Religieuses, d'éducation et de charité existant dans le Bas-Canada avant l'union, a été autorisée par l'acte du Parlement à augmenter ses revenus en main morte, et à quel montant.

M. Laurin propose la 2e lecture du Bill au sujet des chemins d'hiver. M. Holmes propose en amendement que le dit Bill soit lu de ce jour en 6 mois.

Pour cette motion d'amendement.—42. Contre.—15. La minorité se compose de MM. Armstrong, Bouthilier, Chabot, Chauveau, Davignon, Duchesnay, Fourquin, Guillet, La Terrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Marquis, Méthot, Taché.

La 2e lecture du Bill pour limiter le nombre des Conseillers Exécutifs, et leurs salaires est remise au 26.

Le Bill pour permettre la saisie du salaire des fonctionnaires publics est retiré.

La chambre s'ajourne après avoir renvoyé à demain les autres ordres du jour.

MONTRÉAL 23 mars.

La chambre se réunit à l'heure ordinaire et s'ajourne immédiatement en conséquence de la mort d'un de ses membres, SAMUEL BROOKS, écrivain représentant du comté de Sherbrooke, décédé hier après une maladie de quatre heures qu'on croit être l'apoplexie.

L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.

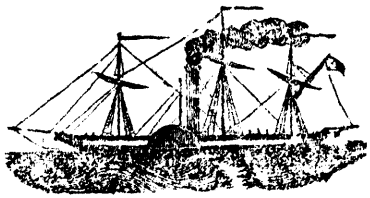


« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

QUÉBEC, 26 MARS, 1849.

PAR LE TELEGRAPHE.

Arrivée du Steamer CANADA.



NOUVELLES D'EUROPE

Jusqu'au 10 Mars.

Angleterre.—M. Cobden, le 26 février a mis devant le parlement son plan de réfor-

abondant et facile. Les rapports des districts manufacturiers sont favorables.

Autriche.—La guerre de Hongrie se poursuit avec des succès variés. Diverses batailles ont eu lieu. Tout en continuant la guerre contre les Hongrois, l'Autriche a l'œil sur les affaires de l'Italie. Elle a envoyé à Ferrare des troupes, et a fait prélever sur les citoyens une amende de 200,000 scudi qu'elle a remis au Pape. (Ce dernier fait demande confirmation.—*Réd. de l'Ami de la R. et de la Patrie.*)

Italie.—La révolution de la Toscane est complète et la république a été proclamée à Livourne et à Florence. Une république Italienne Centrale a été formée en connexion avec les Romains.

TORONTO, 23 mars.

Hier au soir Baldwin, Blake et McKenzie ont été brûlés en effigie. Les mannequins qui les représentaient, ont été promenés dans les rues. Les brûleurs se sont rendus à la demeure de MM. Baldwin ou ces deux Messieurs (Baldwin et Blake) ont été brûlés en effigie. La populace au nombre de quelques milles s'est ensuite rendue à la maison de Madame McIntosh ou pensionnaire M. W. L. McKenzie qui fut aussi, la, brûlé en effigie, et la maison assaillie de pierres et autres missiles, et les carreaux de vitre des fenêtres complètement détruits; les becs de gaz dans le voisinage furent éteints et la police fit de la résistance: La maison opposée, celle de M. Montgomery, a eu aussi ses fenêtres brisées. M. Price, fils de l'honorable M. Price, a été sévèrement battu et transporté à la demeure du Dr. Rolph dont la maison fut aussi attaquée par une partie de la canaille. La demeure de M. Brown du *Globe* a aussi été considérablement endommagée. (*Morning Chronicle.*)

Correspondance Parlementaire
de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

LETTRE X.

Montréal, 24 Mars.

MR. LE RÉDACTEUR,

Mercredi dernier a été décidé la grande question de la représentation qui a été perdue par une majorité de 55 contre 20. Une seule voix a manqué aux deux tiers et c'est celle de M. Papineau. Il avait dit que, lui cinquante-sixième, il voterait contre la mesure; son désir a été accompli, il a été le cinquante-sixième et porte toute la responsabilité de cette perte réelle pour le pays. C'était un moment solennel que celui où les voix s'enregistraient sur cette grave question. Une question incidente s'éleva sur le droit de l'Orateur à donner son vote dans ce cas exceptionnel pour lequel l'acte constitutionnel de l'Union exige les deux tiers des voix des représentants "pour le temps d'alors." L'opinion générale était que l'Orateur avait le droit de voter, MM. Baldwin et Lafontaine furent d'avis différent, et M. Morin décida qu'il n'avait pas le droit de voter. C'était un beau spectacle que l'honnêteté politique de ces trois hommes qui venaient se déclarer ouvertement contre une opinion qui, si elle eût triomphé entraînait avec elle la réussite d'une mesure fruit de leur travail et objet de leur affection. La mesure bien que déficiente, sans doute, sous bien des rapports, était de nature à faire beaucoup de bien et était bien meilleure dans tous les cas que ce que nous avons. L'opinion publique était déçue, et se fâcha.

suscitée par le parti tory. On aurait suivi les nouvelles brisées les maisons de M. Baldwin et Price et l'Hotel où loge M. Lyon Mc. Kenzie. Un des fils de M. Price a dit-on été gravement maltraité. Il faut espérer qu'on s'emparera des meneurs de cette émeute et qu'on en fera bonne justice.

Tout à vous,

J. C. T.

LE BILL

POUR AUGMENTER LA REPRÉSENTATION DE LA PROVINCE.

Nous donnons à nos lecteurs dans notre feuille de ce jour, le procès-verbal de la séance du 21 mars dans laquelle le sort du Bill pour augmenter la Représentation de la Province a été décidé. Cette mesure si importante a été perdue par le vote d'un seul canadien-français, par le vote de M. Papineau, qui, encore en cette occasion, a voté avec ses honnêtes amis les tories!

Sans entrer dans le mérite de cette question qui a été discutée sous toutes ses faces, il nous sera permis de dire qu'une immense, une terrible responsabilité pèse sur M. Papineau qui est le seul canadien-français, qui ait voté contre le ministère. Si c'est le patriotisme qui a mu, en cette occasion, l'ex-orateur des communes du Bas-Canada, on sera forcé d'avouer qu'il a été patriote jusqu'à l'héroïsme: car il lui a fallu un courage plus qu'ordinaire pour se séparer de tous ses compatriotes sur une pareille question et causer la perte de cette mesure. Il est bien beau sans doute, d'avoir raison contre tout le monde, mais il faut être bien téméraire, bien aveuglé par l'orgueil pour faire manquer une grande mesure politique en opposition à tous ses compatriotes, pour se dire avec complaisance: moi, seul, j'ai raison. Dans une position aussi délicate, dans une circonstance aussi critique, un homme qui aurait été doué de la moindre dose de modestie ou qui n'aurait pas été aveuglé par l'amour propre blessé, aurait, tout en protestant de paroles, fait le sacrifice de son opinion à la raison supérieure du nombre, à la raison de la majorité. Mais avec la maxime paradoxale, "Périsse la patrie plutôt qu'un principe," et cette autre si pleine de modestie, "je me réserve le droit de ne rendre compte à aucune autorité sur la terre, on va loin, bien loin, si loin qu'on finit par rencontrer l'abîme.

Si M. Papineau pense se rehausser dans l'opinion des gens sensés des nuances libérales même les plus avancées, il se trompe étrangement; car son vote du 21 mars doit déchirer le voile qui couvrait encore les yeux de ses plus fervents admirateurs. Car enfin, que signifie le vote de M. Papineau? il signifie que M. Papineau, s'il parvenait jamais au pouvoir, ne ferait jamais céder son opinion devant celle de tous les autres pouvoirs constitués réunis, au risque de jeter son pays dans le trouble et l'anarchie. Périsse la patrie plutôt qu'un qu'un principe! Mais c'est là le despotisme érigé en dogme; c'est le mot de Louis XIV: *l'Etat, c'est moi.*

Eh! c'est là l'homme que nos gens du progrès par excellence, nos républicains

nalyse, que reste-t-il de cette maxime si tranchante? un vrai paradoxe. En effet, qu'est-ce qu'un principe eu égard à un corps politique? une règle d'action, une raison d'être, une condition d'existence. Or, que serait une règle d'action, une raison d'être, une condition d'existence qui conduiraient à la destruction? dans le premier cas, ce serait un principe destructeur par là même immoral; dans le second, ce serait une absurdité; dans le troisième, une contradiction. Et c'est sur de pareils mots creux que l'on prétend former une opinion publique saine et conduire un peuple dans la voie de la prospérité et du bonheur public et social? C'est avec de pareils mots et qu'on a toujours poussé et que l'on pousse aujourd'hui les populations crédules et inflammables à une perte certaine! Le peuple est partout un inflexible logicien, en même temps qu'il est facile à faustiser. Faites lui adopter un principe faux, et soyez sûr qu'il en poussera les conséquences jusqu'au bout, sans égard pour qui, ni pourquoi que ce soit.

Mais heureusement que la masse des habitants intelligents du pays saura apprécier à sa valeur le vote de M. Papineau en cette circonstance, et comprendra que M. Papineau a pour toujours, brisé le dernier lien qui le rattachait encore à ses compatriotes; que M. Papineau, par dépit, par amour propre, par aveuglement, s'est perdu sur l'écueil contre lequel ont été se briser M. M. D. B. Viger et D. B. Papineau son frère.

Nous ne pouvons terminer cet article sans dire un mot du vote donné par MM. Chauveau et Laurin en cette occasion. Nos lecteurs se rappellent que monsieur Chauveau était en principe contre le Bill de la Représentation, qu'il a même introduit des résolutions que l'on peut regarder comme un protêt solennel contre la mesure de l'administration. L'on se rappelle aussi qu'en cette occasion, M. Chauveau n'a été soutenu que par MM. Papineau et Laurin. Cependant MM. Chauveau et Laurin en présence de l'unanimité de leurs compatriotes, en face de la phalange libérale entière qui approuvait cette mesure, ont sacrifié leurs convictions à la raison de la majorité; et ils ont cru que dans une occasion aussi délicate, la raison, le jugement individuel devait céder à ceux de la majorité. Pour notre part, nous félicitons les deux jeunes députés sur leur patriotique conduite en cette circonstance.

Sucra.—On a commencé à faire du sucre dans le district de Montréal. Il en a été apporté une petite quantité dans la ville. Il se vend 15 sous la livre.

Nous avons reçu l'Album littéraire et musical de la Minerve.

Température.—Il faisait hier un fort vent de nord-est accompagné de neige. Aujourd'hui les rues de la ville sont encombrées, et au moment où nous

"Loin de décliner la libre discussion, c'est l'Eglise aujourd'hui qui seule la sollicite."
Un Contemporain.

"Si dans un état catholique romain, personne ne s'écarterait jamais des préceptes de sa foi, la question ne serait pas: quel est le meilleur des gouvernements? mais plutôt, dans un tel gouvernement quel besoin y a-t-il d'autres lois."
Lord Fitz William, (protestant.)

"Les gens qui ne font qu'effleurer une matière, se promènent dessus comme les mouches sur la glace d'un miroir, sans l'entamer."
Leon Bork.

Nous n'avons point l'habitude de lire le journal l'Avenir. On nous adresse aujourd'hui le numéro du 14 mars, avec invitation de jeter les yeux sur l'article éditorial intitulé: *Pouvoir temporel du Pape.* L'Avenir sans doute avait déjà donné ses preuves suffisamment à l'encontre des questions les plus graves; il eût donc pu se dispenser de dénouer tout-à-fait la bride du masque qui déjà pourtant le gênait si peu, depuis quelque temps.

En lisant cette nouvelle échauffourée d'une ardeur qui serait mieux placée à secouer les vrais amis du pays, il nous est venu tour-à-tour dans l'esprit des pensées bien diverses. Voilà pourquoi, pour décharger un peu notre esprit, nous avons dû indiquer de suite, par plusieurs épigrammes, notre embarras touchant le jugement à se former des jeunes écrivains de l'Avenir. Il ne s'agit pas ici de suivre pas-à-pas les auteurs de l'article en question. Tout s'y trouve à l'occasion du *pouvoir temporel du pape*: la souveraineté du peuple, l'autorité usurpée de tous les rois, l'arbitrage politique des papes au moyen âge, la Pologne, l'excommunication lancée par Pie IX les révolutions de juillet et de février etc. Toutes ces questions ont leur solution vraie dans les journaux et les ouvrages catholiques du jour. Il serait maladroit à nous d'y revenir. Notre intention à l'égard des Messieurs de l'Avenir, est de débayer le terrain: nous prendrons des armes ensuite conformes à leur position. Eh! bien; ces Messieurs sont-ils écrivains catholiques ou non? Siècles étranges, que les nôtres! Autrefois, on apprenait avant d'enseigner; aujourd'hui, on dogmatise à quinze ans. Autrefois, on laissait aux vieillards, aux hommes mûrs, certaines questions élevées et délicates, que la science et l'expérience avaient seules le droit d'éclairer et de résoudre; aujourd'hui, la vie politique et sociale des nations est devenue un hochet d'enfants. Autrefois, on n'amenait en public la religion, cette arche sacrée qu'aucune main profane n'avait le droit de toucher, fût-ce même pour venir à son secours, qu'avec l'autorité d'une mission spéciale, ou du moins avec les conditions, avouées par elle, du respect de la science convenables; aujourd'hui, même dans un pays où la religion a conservé dans la masse de la nation tous ses titres au respect et à la soumission des esprits, il suffit pour quelques-uns d'entendre crier ailleurs contre la religion, ses ministres, ses doctrines, contre l'Eglise tout entière, pour se croire autorisé à servir d'écho à ces vieilles et folles déclamations. On n'examine point; on écoute un bruit, puis on le répète. C'est tout simplement un mécanisme d'iniquité. Il suffit d'y mettre le doigt pour voir et le